

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 17 juillet -16h
Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation

**PREMIERE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL D'ACTION CONTRE LE
RACISME ET L'ANTISEMITISME
DILCRA – FONDATION DU CAMP DES MILLES**

**Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de
la politique de la Ville,**

Gilles CLAVREUL, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme,

Yves ROUSSET, Préfet délégué à l'égalité des chances (Bouches-du-Rhône)

AU SITE-MEMORIAL DU CAMP DES MILLES

Ce vendredi, Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la politique de la Ville, Gilles CLAVREUL, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et Yves ROUSSET, Préfet délégué à l'Égalité des Chances du département des Bouches-du-Rhône auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, se sont rendus au Site-mémorial du Camp des Milles.

Cette journée a permis la signature d'une convention entre la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) pour permettre la mise en place d'une *labellisation citoyenne* destinée à renforcer la mobilisation, la vigilance et la responsabilité face au racisme et à l'antisémitisme.

Il s'agit de la première convention de partenariat établie par la DILCRA dans le cadre du nouveau Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme présenté par le Premier ministre à Créteil le 17 avril dernier.

En s'appuyant sur la Chaire UNESCO *Éducation citoyenne, sciences de l'homme et convergence des mémoires* attribuée à la Fondation et à Aix-Marseille Université, cette labellisation repose sur trois piliers : le Brevet citoyen récompensant l'engagement et la compétence d'une personne contre le racisme et l'antisémitisme ; l'Habilitation citoyenne visant à promouvoir un encadrant, acteur de terrain, pour en faire un référent des valeurs citoyennes et antiracistes ; et le Label citoyen reconnaissant une action collective menée par une structure dont les membres sont engagés individuellement.

Ce nouveau dispositif national de sensibilisation et de formation est ouvert aux structures d'éducation informelle (centres sociaux, protection judiciaire de la jeunesse, équipements culturels...), aux établissements de l'Éducation nationale (notamment REP et REP+), aux organismes de formation continue, aux collectivités locales, aux entreprises et à toute structure publique ou privée souhaitant s'engager dans une telle démarche.

Ce dispositif permettra en particulier l'approfondissement et le développement du travail engagé par la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation pour la sensibilisation des jeunes des zones prioritaires et de leurs parents au socle des valeurs républicaines et démocratiques et à la lutte contre les discriminations, les racismes et l'antisémitisme

Pour Myriam El Khomri, Secrétaire d'État en charge de la politique de la Ville, le Camp des Milles constitue à ce titre « un lieu de mémoire important pour éclairer le présent et l'avenir sur le risque des dérives racistes, antisémites et discriminatoires ». Elle s'est dite émue par les lieux et impressionnée par l'efficacité pédagogique exceptionnelle de ce Mémorial.

A l'occasion de la cérémonie de signature, et en présence des partenaires et structures de l'éducation formelle et informelle, Alain Chouraqui, Président de la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation a indiqué être « *convaincu par l'analyse scientifique et le témoignage des anciens résistants et déportés que les engrenages qui peuvent mener au pire sont déjà enclenchés aujourd'hui* » mais il a rappelé qu'ils sont résistibles et que « *c'est dans les commencements qu'il faut réagir fermement parce que la réaction est alors plus facile et plus efficace contre les extrémismes* ».

Rappelant les objectifs et la détermination de l'Etat, Gilles Clavreul, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme a souligné lors de son discours le travail pédagogique remarquable du Site-mémorial du Camp des Milles en qui il a la plus grande confiance : « **Le pari réussi du Site mémorial est de montrer que la mémoire et les enseignements du passé peuvent être des leçons efficaces pour le présent et pour l'avenir** ».

ODILE BOYER

odile.boyer@campdesmilles.org

+33 (0) 6 13 24 24 25 ou +33 (0) 4 42 39 17 11

DINESH TEELUCK

dinesh.teeluck@campdesmilles.org

+33 (0) 6 78 99 74 63 ou +33 (0) 4 42 39 17 11

Le Camp des Milles est le seul grand camp français d'internement et de déportation encore intact et accessible au public.

Il vit passer 10 000 internés de 38 nationalités dont de nombreux artistes et intellectuels comme Max Ernst ou Hans Bellmer, des hommes politiques, des journalistes... Son histoire témoigne des intolérances successives, xénophobe, idéologique et antisémite qui conduisirent à la déportation de plus de 2 000 hommes, femmes et enfants juifs depuis le Camp des Milles vers le camp d'extermination d'Auschwitz via Drancy.

Ils faisaient partie des 10 000 juifs de la zone dite "libre" qui, avant même l'occupation de cette zone, ont été livrés aux nazis par le gouvernement de Vichy, puis assassinés dans le cadre de la "Solution finale".

L'ambition du Site-mémorial du Camp des Milles est de rappeler l'histoire tragique dont témoigne le Camp des Milles et de s'appuyer sur l'histoire de la Shoah et d'autres génocides, pour présenter un « volet réflexif » inédit visant à renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur face aux menaces permanentes du racisme, de l'antisémitisme, de l'intolérance et du fanatisme. Contribuant ainsi hautement aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, il constitue, par les médiations utilisées, une réalisation pédagogique unique au monde sur un lieu de mémoire, aujourd'hui reconnue par l'Unesco.

Les expositions permanentes du Site-mémorial sont organisées, selon le parcours muséographique suivant :

- Le **Volet historique** présente l'histoire des trois grandes périodes du Camp des Milles entre 1939 et 1942, replacé dans son contexte local, national et européen ; des bornes audiovisuelles reconstituent les destins individuels d'internés célèbres ou inconnus ; d'autres présentent le récit de témoins de cette époque.

- Le **Volet mémoriel** permet la visite, émouvante, des lieux historiques laissés en l'état. L'immense « four à tuiles » baptisé Die Katakombe par les internés qui en firent un lieu de création artistique constitue l'un des temps forts de la visite avec les espaces où s'entassaient les internés dans les étages.

- Le **Volet réflexif** présente, pour la première fois sur un lieu de mémoire, des connaissances scientifiques pluridisciplinaires qui permettent au visiteur de mieux comprendre les engrenages et les mécanismes humains récurrents (préjugés, passivité, soumission aveugle à l'autorité...) qui ont conduit et peuvent conduire au pire. Il s'agit ainsi de donner au visiteur des outils de réflexion sur la responsabilité de chacun dans une « montée des périls ».

Cette section « réflexive » se termine par un « Mur des actes justes », mur présentant la diversité des actes de sauvetage et de résistances aux quatre grands crimes à caractères génocidaires du XXe siècle, contre les Arméniens, les Juifs, les Tsiganes et les Tutsis au Rwanda. Un hommage, et une invitation à la responsabilité individuelle.

Le visiteur peut aussi visiter l'**exposition nationale de Serge Klarsfeld** sur les « 11000 enfants juifs déportés de France à Auschwitz » réalisée par l'Association des fils et filles des déportés juifs de France. Il s'agit d'une collection exceptionnelle de documents rares présentée de manière permanente dans les lieux. Cette exposition prend un relief particulier alors que du camp des Milles furent déportés une centaine d'enfants à partir de l'âge de un an.

Après sa sortie du bâtiment principal, le visiteur accède à une « **Salle des peintures** » où se trouvent d'immenses peintures murales colorées et ironiques, réalisées par les internés.

Le **Chemin des Déportés**, emprunté à l'été 1942 par plus de 2000 hommes, femmes et enfants juifs conduit enfin au **Wagon du Souvenir** situé à l'endroit même du départ pour la déportation.

Principaux partenaires publics, privés et associatifs de la Fondation du Camp des Milles-Mémoire et Éducation :

Ministères de la Culture, de l'Éducation nationale de l'Intérieur et de la Défense, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Communauté du Pays d'Aix, Ville d'Aix-en-Provence, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Mémorial de la Shoah, CRIF, Association des Fils et Filles des déportés juifs de France, Association du Wagon-souvenir (regroupant l'ensemble des associations locales d'anciens résistants, internés et déportés), Groupe Lafarge, rejoints par la Communauté Urbaine de Marseille, la Ville de Marseille, la Fondation d'Entreprise Ecureuil, France Télécom, Axa, la SNCF, La Fondation d'entreprise EDF, et le Groupe Altea.

www.campdesmilles.org